



Procès-verbal du conseil municipal

Séance du 8 avril 2026

Nombre de Conseillers : 11

En exercice : 11

Présents : 8

Pouvoirs : 3

Date convocation : 03/04/2026

L'an deux mille vingt-six, le 8 avril à 19h00, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Labatie d'Andaure se sont réunis en session ordinaire en mairie, sous la présidence de Florent ROCHEDY, Maire.

Présents : Marc BOISSY, Christophe CHAREL, Virgile FEROUSSIER, Marie RAITBERGER, Robert ROCHEBLOINE, Florent ROCHEDY, SAVARY Julie, Ginette SERPOLLET.

Absents/pouvoirs : Marie GANTE donne pouvoir à Julie SAVARY, Etienne LEBAS donne pouvoir à Virgile FEROUSSIER, Claire MARQUILLY donne pouvoir à Marc BOISSY

Le conseil municipal a désigné Marie RAITBERGER, secrétaire de séance.

1. Désignation des délégués de la commune participant au collège d'arrondissement en vue de l'élection des représentants au Comité Syndical du Territoire d'Énergie Ardèche (TE07)

Territoire Energie Ardèche est un syndicat qui est propriétaire des réseaux de distribution publique d'électricité et de gaz qu'il confie aux concessionnaires Enedis et Grdf pour l'exploitation. Il organise le service public local de la distribution de d'électricité et de gaz en Ardèche.

Le Maire rappelle que la commune est adhérente au syndicat Territoire d'Énergie Ardèche (TE07), mais qu'elle est uniquement concernée par le distribution d'électricité, et que d'après les statuts de ce syndicat il appartient au Conseil Municipal de désigner 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant afin de représenter la commune au sein du collège d'arrondissement chargé d'élire les représentants au Comité Syndical à raison d'1 titulaire et 1 suppléant par tranche révolue de 5 000 habitants.

Il est proposé de désigner :

- M. Etienne LEBAS en qualité de délégué titulaire
- Mme Claire MARQUILLY en qualité de déléguée suppléante

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Approuve la désignation ci-dessus en qualité de représentants de la commune de Labatie d'Andaure au sein du collège d'arrondissement.

Approuvée à l'unanimité

2. Désignation des délégués de la commune au SIVU SAIGC

Le Maire rappelle que la commune est également adhérente au SIVU Centre Ardèche d'aide de proximité à l'Informatique de Gestion Communale et aux secrétariats. Les principales missions du SAIGC sont définies dans ses statuts :

- Assurer la maintenance des logiciels de gestion de collectivités locales, et accompagner les secrétariats dans l'installation de ces logiciels,
- Développer l'utilisation des applications informatiques au service des collectivités, notamment par des actions de formation,

- Initier toutes actions permettant la mise en réseau de leurs utilisateurs.

D'après les statuts de ce syndicat il convient après chaque élection municipale de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant,

Il est proposé de désigner :

- Mme Claire MARQUILLY en qualité de déléguée titulaire
- Mme Julie SAVARY en qualité de déléguée suppléante

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Approuve la désignation ci-dessus en qualité de représentants de la commune de Labatie d'Andaure au sein SIVU SAIGC.

Approuvée à l'unanimité

3. Nomination des représentants, 1 titulaire et 1 suppléant, de la commune au Comité syndical du Parc naturel régional (PNR) des Monts d'Ardèche.

A la suite du renouvellement du conseil municipal il est proposé de pourvoir à la nomination d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant pour siéger au Comité syndical du Parc naturel régional des Monts d'Ardèche.

Les candidats se présentent, puis il est procédé au vote,
Sont nommés :

- Mme Marie GANTE titulaire,
- Mme Marie RAITBERGER suppléante

pour représenter la collectivité au sein du syndicat mixte du Parc naturel régional des Monts d'Ardèche.

Approuvée à l'unanimité

4. Désignation des électeurs pour le collège 3 du Comité syndical du Syndicat mixte Numérian

Le Maire rappelle que la commune est également adhérente au syndicat NUMERIAN dont le but est de mettre en œuvre une compétence « Services et usages numériques », en assurant notamment une assistance technique.

Conformément aux statuts du Syndicat mixte Numérian, le collège 3 est composé des délégués des communes adhérant directement au Syndicat mixte et n'entrant pas dans les deux premiers collèges. Chaque commune concernée désigne un électeur pour participer au collège électoral chargé d'élire les délégués de ce collège.

Le Conseil municipal désigne à l'unanimité :

- M. Florent ROCHEDY, Maire, en qualité d'électeur pour représenter la commune de Labatie d'Andaure au collège électoral du collège 3 en qualité d'électeur titulaire.
- Mme Claire MARQUILLY, 1ère Adjointe, en qualité d'électeur pour représenter la commune de Labatie d'Andaure au collège électoral du collège 3, en qualité d'électeur suppléant.

Approuvée à l'unanimité

5. Nomination des représentants titulaire et suppléant de la commune au Comité syndical du Parc naturel régional (PNR) des Monts d'Ardèche.

La commune fait partie du Parc naturel régional des Monts d'Ardèche qui a pour mission de protéger et valoriser les patrimoines naturels et culturels tout en favorisant un développement économique et social durable du territoire.

Le Maire rappelle qu'à la suite du renouvellement du conseil municipal il est proposé de pourvoir à la nomination d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant pour siéger au Comité syndical du Parc naturel régional des Monts d'Ardèche.

Les candidats se présentent, puis il est procédé au vote,
Sont nommés :

- Mme Marie GANTE titulaire,
- Mme Marie RAITBERGER suppléante

pour représenter la collectivité au sein du syndicat mixte du Parc naturel régional des Monts d'Ardèche.

Approuvé à l'unanimité

6. Proposition d'une liste de 24 noms en vue de la nomination des membres de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

Le Maire rappelle que suite aux élections municipales, une nouvelle commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune.

La commune comptant moins de 2000 habitants, 24 propositions de personnes doivent être faite à la demande de la Direction Départementale des Finances Publiques de l'Ardèche.

Le Conseil Municipal désigne :

M. SERPOLLET Patrick

M. CROUZOULON David

Mme MARSAL Estelle

M LAGODA Cédric

M. GANTE Alexis

M. SAUVEBOIS Julien

Mme LEBAS Anne

M. DELHORME Vincent

Mme POINT Stéphanie

M BOISSY Michel

M. DESMARQUOY François

M. MONTALAND Sylvain

M. SOUBEYRAND Loïc

M. GRASSOT Daniel

Mme BOISSY Denise

M. ROCHEBLOINE Robert

M. CHAREL Christophe

M. DEBROUX Christian

M. FEROUSSIER Virgile

M. BOISSY Marc

Mme SERPOLLET Ginette

M. COMBAUROURE Laurent

Mme MARQUILLY Claire

Mme RAITBERGER Marie

Approuvé à l'unanimité

7. Divers

→ **Retour d'information à la suite du conseil d'école** par Marie RAITBERGER

Une proposition a été faite d'organiser les olympiades de la fête de l'école le 27 juin à partir de 11h, en même temps que les jeux inter quartiers.

Dans cette organisation :

- *l'école assurerait la buvette,*
- *le repas prendrait la forme d'un repas partagé,*
- *la mairie se chargerait de la communication.*

L'enseignante demande s'il serait possible que la mairie fournisse des timbres pour l'envoi de cartes FOL

La mairie fournira un timbre par enfant

L'enseignante souhaite faire cours en extérieur le mardi et le vendredi, elle demande si la mairie est d'accord

Le conseil municipal n'y voit aucune objection

Besoin d'accompagnement pour :

- la sortie piscine (6 séances) à Vernoux en Vivarais,
- pour la course d'orientation qui aura lieu à Lamastre le 18 mai
- Pour la sortie vélo

l'enseignante demande si Annita Bourliataud qui assure le service périscolaire pourrait accompagner

Accord du conseil municipal

Demande d'intervention pour la porte de la cour de l'école et pour vérifier l'état du grillage

L'agent technique interviendra dès que possible

Des vieux ordinateurs portables sont stockés à l'école, pourraient-ils être stockés ailleurs ou bien révisés pour être mis en service

La mairie demandera à un technicien informatique si la remise en service est possible et quel coût cela aurait

Demande concernant le tableau numérique qui est utilisé comme un tableau classique, demande d'un tableau 3 volets

Le revêtement de ce tableau n'est pas adapté pour un usage classique, le revêtement sera refait et il sera étudié si l'ajout de volets peut être fait par l'agent technique

Demande du conseil précédent concernant le vidéo projecteur

Un conseiller municipal propose de faire don à l'école de son vidéoprojecteur

L'enseignante demande s'il serait possible que la mairie achète des bureaux/chaises ergonomiques pour les enfants

Cet achat ne pourra pas être envisagé cette année. Afin de pouvoir l'étudier ultérieurement, il serait souhaitable que ce type de demande soit formulée en fin d'année civil.

Demande si la pergola sera installée avant cette fin d'année scolaire

La demande faite l'an dernier a bien été prise en compte lors de l'élaboration du budget 2026 mais l'installation de la pergolla pour cette fin d'année scolaire semble un peu compromise

Point sur les effectifs :

16 enfants sont inscrits à l'école et 3 demandes d'inscription sont prévues

Fin de séance à 21h00

Le Maire,
Florent ROCHEDY

La secrétaire de séance,
Marie RAITBERGER